



# OFFICE DES FAILLITES D'YVERDON

1401 Yverdon-les-Bains Rue de Neuchâtel 1 Case postale 339 CCP 10-14333-7

Tél. ligne directe M. Laurent, préposé 024/423 81 60 Fax 024/423 81 67

COPIE

N/réf. It/fb

Yverdon-les-Bains, le 9 septembre 1999

Reçu le 13 SEP. 1999

COMMISSION FONCIERE  
Section II  
Av. des Jordils 1  
1006 LAUSANNE

Faillite Michel BURDET, 1413 Orzens

Messieurs,

L'administration de la masse en faillite envisage la liquidation par la voie des enchères publiques ou la vente de gré à gré du patrimoine immobilier de ce failli.

Je vous remets, à cet effet, deux tableaux fixant la désignation des parcelles sises sur les Communes de Valeyres-sous-Ursins et d'Orzens, ainsi que les montants dus aux créanciers gagistes.

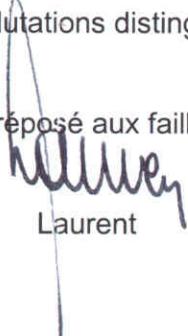
Il apparaît à l'administration de la masse que la vente par parcelles séparées est le seul moyen de dédommager les créanciers.

Je vous remercie de bien vouloir me faire savoir si la Commission Foncière autorise le démantèlement du domaine propriété du failli.

J'adresse copie au conseil du failli, M. Henri Burkhard, agent d'affaires breveté, Casino 4, Yverdon et à Prometerre, à l'attention de M. Philippe Rossy, Jordils 1-3, Lausanne.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le préposé aux faillites

  
Laurent



Annexes ment.